

LE MANCHOIS RETRAITÉ



**RETRAITÉS
MANCHE**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

N° 18

Année 2018



Sommaire

© Michel GOBERT 2017

Accès et Offre de soin

Désertification médicale

Bilan financier 2017

Prendre sa place dans la Cfdt retraités

Actions et revendications CSG

Complémentaire Santé



<https://www.cfdt-retraités.fr/Manche>

*Depuis le mois de juin 2017, la CFDT Retraité 50 dispose d'un outil de communication à destination de tous les retraités
Comme adhérents, des informations, des données vous sont destinées
Alors, n'hésitez pas à taper – **CFDT-retraités.fr/Manche** et de mettre ce site parmi vos favoris*

ABONNEZ-VOUS À NOS LETTRES D'INFOS Votre recherche NOS SITES LOCAUX ▼

Cfdt: RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS POURQUOI ADHÉRER ? ▶ ADHÉRER ● ESPACE ADHÉRENT

Nos actualités Nos guides La CFDT Retraités

Vous êtes ici : Accueil / La CFDT Retraités / Nos sites locaux / CFDT Retraités Manche

NOS SITES LOCAUX

▶ ACCÈS RÉDACTEUR

Sommaire de la rubrique

- CFDT Retraités Ain
- CFDT Retraités Aisne
- CFDT Retraités Allier
- CFDT Retraités Alpes-Maritimes
- CFDT Retraités Bas-Rhin
- CFDT Retraités Cher
- CFDT Retraités Côte d'Or
- CFDT Retraités Doubs

UTR CFDT MANCHE Mis à jour le 08/10/2018

CFDT Retraités Manche

Bienvenue sur le site de l'Union Territoriale CFDT des Retraités de la Manche

Facebook, Twitter, +, Print, Up arrow

Retrouvez les informations sur l'actualité CFDT Retraités 50

- Les actions, les communiqués
- Vos droits comme adhérents
- Les actualités des Unions Locales
- Des dossiers et des liens utiles



Edito

Retraités nous voulons, vivre longtemps, vivre heureux, rester digne face aux tracasseries de la vie avec l'espoir, l'ambition de mener les combats d'améliorations de qualité de vie, du bonheur quotidien et la solidarité intergénérationnelle.

Pour cela il faut regarder autour de nous et ne pas vivre dans le pessimisme mais se donner des pistes ensemble pour améliorer ces conditions de vie. Un des moyens les plus efficaces est de cultiver la solidarité intergénérationnelle et d'essayer de refonder le pacte de solidarité entre les générations, entre salariés et retraités.

Changer aussi notre regard, je prendrais l'exemple des travailleuses dans les EHPAD, n'ont-elles pas envie d'être attentives aux personnes souvent seules, sûrement mais le temps manque, il faut peut-être regarder pourquoi ?

Le manque de personnel et donc de fait la hausse des cadences engendrent des stress et dégradent les conditions de travail des personnels soignants et par répercussions les conditions de vie de tous, de personnels et résidents. Aujourd'hui les personnels revendiquent pour qu'il y ait d'avantage de postes créés. Eh oui! Nous sommes tous concernés.

Alors, pour nos parents, pour l'ensemble des résidents, rejoignons les syndicats de salariés qui se battent pour de meilleures conditions de travail et pour ce temps qui manque. En allant les rejoindre nous trouverons peut-être ensemble un peu d'espoir dont nous avons tant besoin.

Il en est de même pour les personnels des services à domicile. Les aides ménagères et auxiliaires de vie ne vivent-elles pas les mêmes situations.

Faire vite, toujours plus vite car le département baissant sa participation financière à l'aide à domicile pour les bénéficiaires de l'APA, le reste à charge augmente et les allocataires sont amenés à diminuer leur temps d'aide.

Donc on fait vite mais, cela entraîne moins d'attention aux personnes, moins ou pas de temps



d'écouter, pas le temps d'échanger, etc.... Nous retraités CFDT, avec les syndicats de salariés Santé/Sociaux et interco, nous devons revendiquer et continuer à agir ensemble pour obtenir que cela change.

Si certains retraités vivent bien ce n'est pas pour cela qu'ils sont des nantis, ils bénéficient d'une retraite parce qu'ils ont travaillé et ont droit aussi à des loisirs, à du bien-être.

Mais, il n'en n'est pas de même pour tous, certains galèrent avec des petites pensions. C'est la raison de notre revendication pour une amélioration du pouvoir d'achat. Il doit passer par l'augmentation des basses pensions — pas de pensions en-dessous du SMIC net pour une carrière complète — mais, aussi par la revalorisation des pensions de réversions et la forfaitisation de la majoration pour enfants.

Là aussi, la solidarité intergénérationnelle est de rigueur, les petits salaires d'aujourd'hui seront les petites pensions de demain.

Nous nous devons donc d'être aux côtés de nos camarades salariés dans toutes leurs actions concernant leurs salaires, leurs conditions de vie et de travail.

Et pour finir sur une touche de solidarité, n'oublions pas la perte d'autonomie et la fameuse journée du "lundi de pentecôte".

Pour la créer, le gouvernement de l'époque avait parlé de solidarité nationale pour l'autonomie, cela s'est vite traduit par une solidarité entre les salariés et les retraités, les professions libérales, les travailleurs indépendants, les commerçants etc. en étant exemptés. Alors continuons à réclamer une véritable Solidarité Nationale pour l'Autonomie .

Demain sera ce que nous en ferons ensemble travailleuses et travailleurs retraités.

Francine Marie

CFDT RETRAITES MANCHE

Bilan financier 2017

L'Union Territoriale des Retraités CFDT de la Manche est votre organisation de base au sein de la CFDT. Vous retrouverez ci-dessous le bilan financier et d'adhérents de 2017

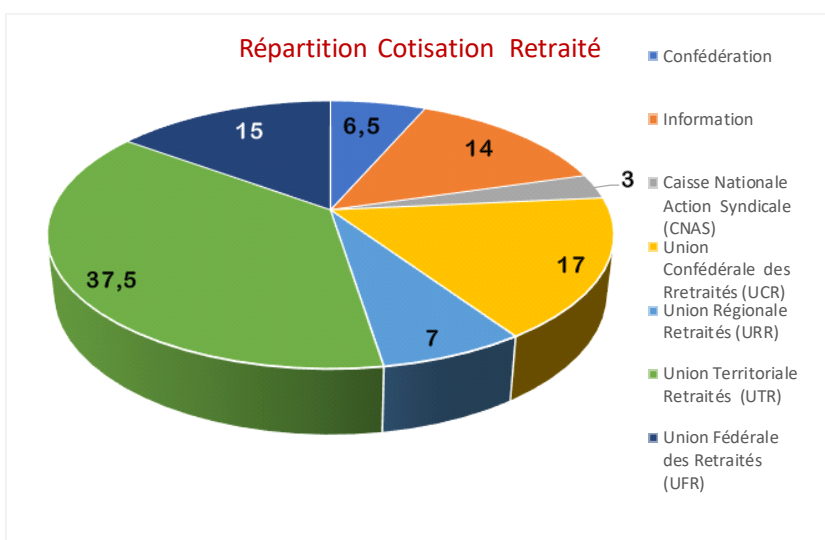
Elle représente et défend les retraités de La Manche auprès de acteurs politiques et sociaux. A souligner, cette Union fonctionne grâce à la volonté de militantes et de militants qui s'investissent et agissent dans le cadre stricte du bénévolat

L'Union Territoriale des Retraités CFDT de la Manche est un syndicat qui défend la population retraitée et ses adhérents. Elle est indépendante des structures politiques. L'UTR 50 ne bénéficie pas de subvention publique. Le seul moyen pour pérenniser et développer, **c'est l'engagement de l'adhérent qui paye sa cotisation syndicale** en partie déductible par crédits d'impôts. Cette cotisation représente 0.50 % des pensions nettes.

La charte financière confédérale impose une répartition en pourcentage. Les ressources proviennent de la cotisation. Ce système garantit une meilleure solidarité entre toutes les instances de la CFDT.

Evolution des adhésions et des cotisations

Depuis 2016 le transfert des fiches signalétiques est facilité sur le logiciel Gestion des Adhérents En Ligne. Cette avancée ne peut se réaliser concrètement qu'avec des contacts suivis entre les syndicats de salariés et



l'UTR. Cela nécessite une collaboration active (Invitation aux assemblées générales des adhérents - formations - présence de militants retraités connus des salariés).

La prise de contact avec le salarié syndiqué CFDT qui a demandé son départ en retraite doit être anticipée par les instances syndicales.

Le nombre de cotisations sur la Basse Normandie représentait 11830€ au 31/12/2016

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre Adhérents	564	560	547	546	552
Adhésions		44	49	45	45
Radiations		48	62	46	39
Nbres Cotisations	6234	6342	6112	6208	*6368
Cotisation Moyenne	8.46 €	8.55 €	8.61 €	8.53 €	

*Le chiffre des cotisations 2017 (15/11/2017) est une estimation qui peut évoluer à une légère baisse

Cotisation Syndicale 2018

La revalorisation de 0.80 % des pensions pour 2017 concernant tous les régimes est applicable au 1^{er} octobre 2017. Celle-ci est loin de compenser la perte de pouvoir d'achat des retraités.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le report de la date de revalorisation des pensions s'effectuera du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier. Cette décision engendrera une année blanche pour 2018.

Le bureau UTR 50 suivant les consignes de l'UCR (Union Confédérale Retraités) a décidé de ne pas augmenter les cotisations en 2018.

Pour les adhérents qui sont en cotisation traditionnelle, ils peuvent demander le prélèvement automatique tous les deux mois en fournissant un relevé d'identité bancaire.

En cas de changement de situation, il est nécessaire d'informer le trésorier pour les mises à jour.

Compte Résultat 2016

Produits	Charges	Budget	Réalisé
	2016 Excédent comptable		27115.59 € 440.23 €
27555.82€	TOTAL	26630.00 €	27555.82 €

Les comptes 2016 sont clôturés à l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Ils ont été approuvés par le conseil syndical en février

2017 après contrôle de la commission. L'excédent comptable s'élève à 440,23 €

Les postes de dépenses les plus importants concernent :

- * L'action revendicative
- * Les déplacements UTR
- * Les abonnements presse et journaux
- * les frais SCPVC.

Budget 2017

Le budget de 2017 a été revu à la hausse et a été présenté au bureau UTR. Celui-ci s'élève à **30051.00 €**.

Cette augmentation tient compte de la tenue de trois congrès UTR 50 - URI Normandie – URR Normandie et d'une rencontre nationale à PARIS ainsi que le renouvellement d'un ordinateur.

Le résultat de 2017 devrait être par rapport aux chiffres déjà enregistrés (31 octobre) en déséquilibre.

Le conseil syndical reçoit les tableaux de bord de trésorerie et intervient si nécessaire pour apporter des remarques ou des corrections si nécessaire.

Le trésorier Alain Gabellic

La trésorière adjointe Annick Blanc



Le congrès de l'Union Territoriale des Retraités de la Manche 2017 à Condé sur Vire

Photo Michel GOBERT

Prendre sa place dans la CFDT retraités

La Maison des Associations de Condé sur Vire est souvent le lieu où se rassemblent les militants de l'UTR de la Manche.

Les 9 et 10 octobre 2017, une quinzaine d'entre s'y est retrouvé pour participer à une formation sur le thème « Prendre sa place dans la CFDT retraités » conduite par Daniel VEGAS originaire de la nouvelle région Occitanie, habitué à animer des formations dans notre région, assisté de Didier BOUQUET lui aussi venant du sud mais du sud de la Région Parisienne, tous deux animateurs du pôle formation de l'Union Confédérale Retraités (UCR).

Le syndicalisme CFDT retraités et ses spécificités, la place des organisations retraités au sein de la CFDT, les instances où la CFDT Retraités peut agir et défendre des propositions et des revendications, les moyens de l'action syndicale de l'UTR et de l'URR ont été les thèmes abordés pendant ces 2 journées.

Ce fut l'occasion de découvrir pour les nouveaux militants et de revoir pour les plus anciens la Résolution du Congrès de Nantes de mai 2015 et la manière dont l'UTR s'en

est saisie et a décliné les 10 points prioritaires lors de son Congrès de mai 2017 et d'identifier ceux qui n'ont pas été abordés et pourquoi.

Une formation très utile car il est plus complexe d'appréhender les problématiques spécifiques aux retraités que celles des salariés au sein des entreprises.

Une formation très interactive et souple tenant compte des acquis, des lacunes ainsi que des attentes des sessionnaires et très participatives par les travaux en sous-groupes.

Au terme de la dernière journée chacun a pu mieux se positionner dans son rôle au sein de l'instance et de l'organisation.

Ce fut aussi un moment très convivial et bon enfant surtout lors des repas ou de la soirée collective à l'hôtel où les nouveaux ont pu découvrir le talent d'ambianceur et de raconteur de blagues de Georges et le savoir-faire d'organisatrice de Francine.

Didier Santidrian



Actions

Retraités machines à sous

Nous étions environ 100 retraités CFDT de la Manche rassemblés mardi 26 septembre 2017 à Saint-Lô pour dire notre opposition à une « **CSG inéquitable** ».

La hausse de la CSG décidée par le gouvernement est « **destinée à compenser la baisse des prélèvements sociaux chez les salariés afin de leur redonner du pouvoir d'achat** ».

Mais cette mesure « **entraîne une perte de pouvoir d'achat des retraités** ».

D'autant plus, que « **la hausse des pensions est annulée pour 2018 après celle de 0,8% d'octobre 2017** ».

Nous refusons d'être considérés comme « **des nantis** » et nous ne voulons pas servir de « **machines à sous** ». Après une allocution, place de la mairie, les manifestants ont défilé jusqu'à la préfecture. Une délégation y a été reçue vers 11 h 15 et une motion a été remise aux représentants de l'État.

Malgré les manifestations, pétitions et rencontre entre la ministre des solidarités et la confédération rien n'y fait, les parlementaires ont adopté cette hausse de la CSG qui s'applique depuis 1er Janvier.

La CFDT continue son action auprès des pouvoirs publics afin que les retraites obtiennent, comme les autres catégories, des compensations.

Au final chacun fera son compte et aura l'occasion de remercier le Président de la République et son gouvernement, lors de prochaines échéances

Philippe Quoniam et Alain Pineau



© Michel GOBERT 2017

HAUSSE DE LA CSG

La CSG demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. Mais la CFDT Retraités s'oppose à l'iniquité de cette augmentation entre actifs et retraités. Elle est en profond désaccord avec des méthodes qui opposent les générations.

LA CFDT

RETRAITÉS

APPELLE À DES

MESURES

ÉQUITABLES

LA CFDT Retraités revendique :

- La suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires ;
- La suppression de la taxe d'habitation pour tous ;
- La prise charge universelle du vieillissement de la population en diminuant le RAC (reste à charge) qui incombe aux personnes âgées et aux familles notamment en Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ;
- Une égalité de traitement de l'assurance maladie complémentaire qui est actuellement entièrement à la charge des retraité(e)s oblige beaucoup d'entre eux à renoncer à des soins.

L'Union Locale des Retraités CFDT NC revendique depuis 2014, le redémarrage du Centre Local d'Information et de Coordination CLIC sur l'agglomération de Cherbourg en Cotentin.

Depuis la fermeture de ce centre en janvier 2014 sur l'agglomération cherbourgeoise, l'union locale des Retraités CFDT NC défend dans ses revendications la présence et l'attractivité d'un CLIC sur le Nord-Cotentin.

La disparition de cette structure a entraîné un émiettement des compétences en termes d'informations et de coordination. Les familles et les personnes âgées ont été pénalisées par la suppression de ce guichet unique. Les personnels des Centres Médicaux Sociaux n'ayant pas le temps nécessaire pour s'occuper de ces dossiers ne pouvaient répondre aux sollicitations de cette population concernée.

Des Avancées grâce aux multiples Interventions CFDT

La CFDT Retraités est donc intervenue à maintes reprises auprès du Conseil Départemental de la Manche en 2016 et en 2017 pour demander la réouverture du CLIC.

Des actions ont été également effectuées auprès de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin en janvier 2017 notamment auprès du responsable des solidarités.

Le 24 novembre 2017, une délégation de l'ULR CFDT a été reçue à sa demande par le Président de la Communauté d'Agglomérations du Cotentin pour rappeler cette revendication.

Grace à l'opiniâtreté des militantes et militants, la CFDT a obtenu des avancées importantes sur la création d'un grand CLIC sur le Cotentin.

Les élus de la communauté d'agglomérations du Cotentin (182000 habitants) devront se prononcer pour la création d'un grand CLIC sur ce territoire. Afin d'assurer la proximité auprès de la population, trois

Un CLIC

Quesaquou ???

Les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées

Les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées ont différentes dénominations en fonction des départements. Le nom le plus courant est le CLIC : centre local d'information et de coordination gérontologique.

Que fait le point d'information local ?

Les personnes âgées et leurs proches peuvent trouver au point d'information local dédié aux personnes âgées tous les renseignements nécessaires pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

Les points d'information locaux ont une mission d'**accueil**, d'**écoute**, d'**information**, de **conseil** et de **soutien** aux personnes âgées et à leurs familles.

Pour quelles démarches s'adresser au point d'information local ?

Avant d'entamer toute démarche, il est intéressant d'aller se renseigner au point d'information local où **tous les renseignements locaux sont centralisés**.

Les conseillers qui y travaillent sont en

(Suite page 9)



(Suite de la page 8)

antennes seront constituées : Saint Vaast, Les Pieux et Cherbourg-en-Cotentin.

La mise en service pourrait intervenir sur le premier semestre 2018. Le conseil départemental de la Manche devra également donner sa décision car il finance une partie du budget prévisionnel.

La notion de guichet unique sera maintenue avec la création d'une entité associative indépendante sur les plans administratifs et financiers. Le lieu de l'antenne Cherbourg-en-Cotentin restant à définir.

Des moyens humains et financiers devront être mis à la disposition du CLIC par la communauté d'agglomérations du Cotentin qui sera de type 1 (*Information auprès de la personne âgée ou son entourage et orientation vers les services pour la défense de l'autonomie de la personne*).

Il est important de rappeler que le CLIC doit s'adresser à l'ensemble des personnes âgées sur le territoire notamment sur les secteurs ruraux et près de petites communes. Pour la CFDT c'est une question essentielle de solidarité.

La mission du CLIC Cotentin sera également d'assurer la prévention auprès des personnes âgées. La CFDT est très attachée à cette notion anticipative car la population de 75 ans et plus va progresser de 50 % entre les années 2015 à 2030 sur le département de la Manche.

Le CLIC Cotentin devra travailler en lien avec des professionnels de santé.

La CFDT restera vigilante sur l'évolution de ce dossier et continuera d'apporter son soutien aux actions de coordination et d'animation menées en faveur des personnes âgées et de leurs aidants.

Jean Noel Frimas, Alain Pineau Alain Gabellic

(Suite de la page 8)

mesure de donner des renseignements :

- sur les démarches à accomplir en fonction du besoin : demande d'APA (*allocation personnalisée d'autonomie*), demande de mise sous protection juridique...
- sur l'offre de services d'aides à domicile, de portages de repas, d'établissements d'hébergement...

Pour trouver le point d'information local le plus proche de chez vous, consulter l'annuaire du portail (*adresse site ci-dessous*).

Comment le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) vous informe ?

Services d'**aide à domicile** disponibles, aménagement du logement, activités au sein de la commune, structures d'hébergement pour personnes âgées : le **CLIC** a pour mission de recevoir les familles et de les informer gratuitement sur les solutions d'hébergement ou d'aide à domicile disponibles près de chez elles.

Les **CLIC** organisent également des ateliers et des conférences sur des thèmes liés à la dépendance de la **personne âgée** (l'alimentation des personnes âgées, les troubles de la mémoire) pour aider les familles à mieux comprendre la **perte d'autonomie** de leur parent âgé.

Source <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-points-dinformation-locaux-dedies-aux-personnes>

La désertification médicale : Un problème récurrent

La désertification médicale est un problème qui frappe de plein fouet de nombreux départements français. La Manche n'échappe pas à la situation générale. Ce constat perdure depuis 20 ans, nous vous proposons de faire le point sur ce dossier.

La diminution du nombre de praticiens inquiète la population dont les personnes âgées. Toutes les zones rurales, semi-urbaines ou urbaines sont impactées par cette situation.

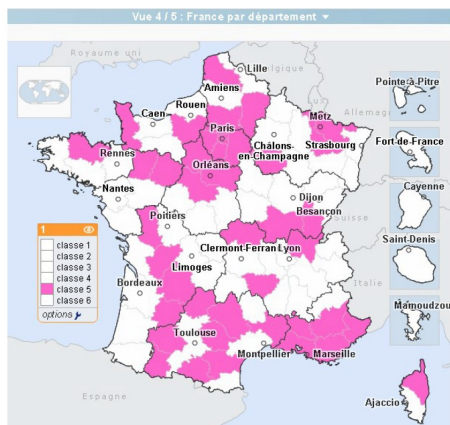
La Manche comptait en décembre 2016 : **1656 médecins** sur son territoire.

La densité moyenne départementale se situe pour les médecins en activité régulière toutes spécialités confondues à un niveau de **313 médecins pour 100 000 habitants**.

Cette moyenne se situe en dessous de la Normandie 331 médecins pour 100 000 habitants. -

290 communes de la Manche sont recensées comme étant déficitaires en médecins généralistes et la densité de spécialistes est également bien inférieure à la moyenne nationale.

Point positif, on compte cinq spécialités, dans lesquelles le département est plus fortement pourvu que la moyenne : La réanimation médicale – La gynécologie et obstétrique – La médecine physique et de réadaptation – La rhumatologie ou la chirurgie viscérale et digestive.



Département connaissant une baisse des médecins et une hausse de la population

Des chiffres Insee de 2015

A Les-Pieux et Sourdeval, la moyenne chute à moins de 5 médecins généralistes pour 10 000 habitants. La situation est catastrophique à Carentan ou à Sainte-Marie-du-Mont.

Sur Cherbourg en Cotentin 17 médecins vont partir prochainement à la retraite et ne seront pas tous remplacés. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres pour le département de la Manche.

Avec 5 pour 10000 habitants contre 7 en moyenne en métropole, la région Normandie arrive en dernière position pour le nombre de médecins spécialistes

Comment expliquer ce déficit ?

Le changement des conditions de travail et de vie souhaité par les médecins, la féminisation de la profession accordant plus de temps familial, les médecins ne voulant plus travailler seul aggrave cette situation et abouti à un creusement des inégalités territoriales.

Le nombre de médecins cumulant emploi et retraite a été multiplié par 6 n'améliore pas pour autant la situation.

Le numérus clausus, définissant le nombre d'étudiants admis en deuxième année, fixé par le gouvernement participe au problème en limitant le nombre de médecins formés.

Pour la faculté de Caen se sont environ 200 élèves pour l'année 2017. Ce seuil est bas et l'apport de médecins étrangers qui a doublé est nécessaire pour le fonctionnement de l'hôpital public.

Enfin une question importante :

Les médecins sont attachés à la liberté d'installation. Ils veulent s'établir selon leur volonté en choisissant une région, une ville, un lieu de la manière la plus libérale possible et sans contrainte.

(Suite de la page 10)

Cette position n'est plus tenable. Les médecins ne veulent plus se rappeler que les frais de formation et d'étude sont supportés par la collectivité nationale. Montant variant entre 10500 et 11500 euros par étudiant. Le fonctionnement des facultés de médecine est assuré par l'état donc par l'impôt des contribuables. Leur internat s'effectue souvent à l'hôpital public.

La CFDT pense que les médecins doivent assurer leur compétence là où il y a des priorités ou des inégalités territoriales en matière de démographie médicale.

La réponse est donc politique. C'est à l'état et au gouvernement avec l'Agence Régionale de Santé et l'appui des collectivités territoriales de prévoir une mise à disposition de médecins en veillant à une juste répartition notamment dans les régions sous médicalisées.

Comment remédier à ce problème ?

Il faut d'abord convaincre les médecins de venir s'installer dans les régions touchées par cette désertification. Les départements, les villes en concertation avec L'ARS doivent proposer des dispositifs incitatifs. Des investissements sont engagés pour favoriser

la venue de nouveaux et jeunes decins avec leur famille. Au fur à mesure des fins d'études.

La médecine individualisée risque de disparaître dans le temps au profit de Maisons de Santé Pluri professionnel MSP ou de Pôles de Santé Libérale et Ambulatoire PSLA (Voir article sur l'offre de soins)

La mise en place de Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) permet aux Etablissements de Santé publique et Secteur de Santé privé de travailler en étroite collaboration afin de favoriser en outre l'attractivité pour recruter de futurs médecins.

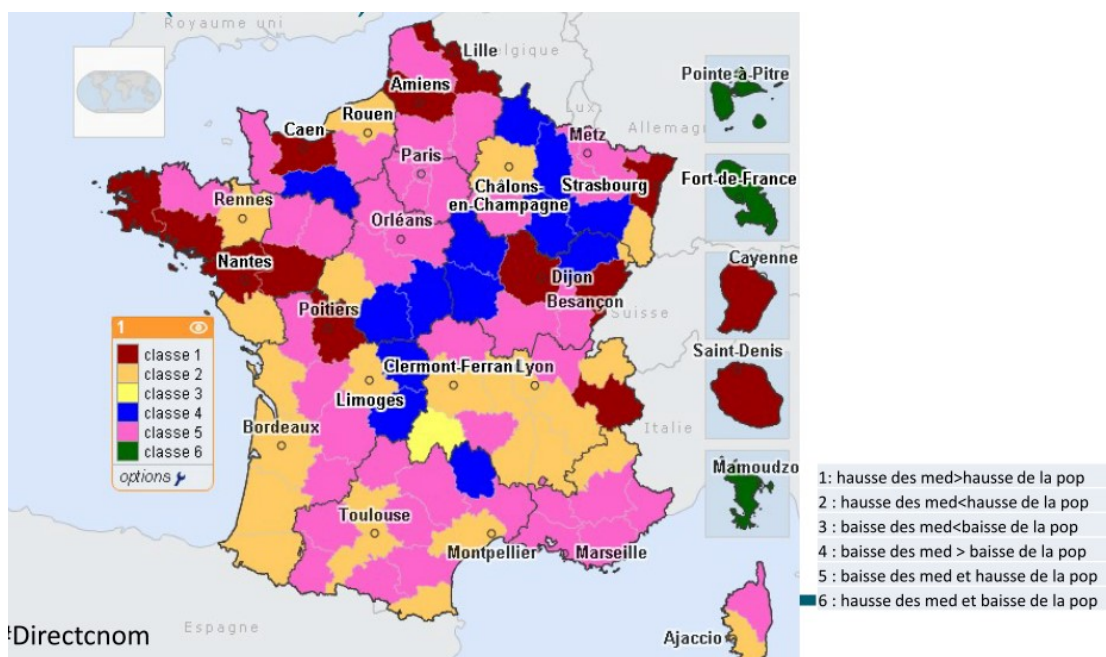
Le partenariat déjà existant avec le Centre Hospitalier Universitaire de Caen et le centre Baclesse favorise la mise à disposition de médecins sur les Groupes Hospitaliers des Territoires de la Manche. Cette collaboration doit être encore renforcée.

Le recrutement de jeunes médecins est impératif sur les territoires de la Manche. Les décideurs politiques (Région, Département, Municipalités) apportent leurs contributions pour solutionner ce problème récurrent. Des aides incitatives sont prévues et même en place pour certaines localités.

Mais il ne faudrait pas que les usagers soient pénalisés par l'augmentation des impôts pour supporter des investissements privés.

Contraindre les Médecins ? Compter sur l'attractivité du département ?

La question des déserts médicaux est loin d'être solutionnée.



L'accès et l'offre de soins

L'objectif de l'Union Territoriale des Retraités de La Manche, à travers sa commission départementale «SANTÉ et SOCIALE», est d'étudier l'offre et le recours aux soins pour mieux comprendre les décisions qui sont prises par l'Agence Régionale de Santé Normandie sur notre territoire de La Manche et d'apporter un regard critique sur les disparités et les inégalités territoriales.

Les difficultés d'accès aux soins.

Une réalité pénalisante pour les populations qui se situent dans les régions sous-médicalisées dont l'inégalité de présence des médecins généralistes sur le territoire de la Manche en est le fait le plus marquant.

Les dépassements d'honoraires entravent également l'accès aux soins. La pratique abusive voire excessive des dépassements d'honoraires empêche certains usagers de se soigner correctement.

Certains usagers font davantage de kilomètres pour avoir accès à un médecin et de plus ils payent parfois des dépassements d'honoraires : c'est la double peine imposée.

Le désengagement de la sécurité sociale s'effectue par transfert sur les complémentaires de santé ayant pour conséquence l'augmentation de leurs tarifs.

L'offre de soins

Elle se présente de la manière suivante :

En matière de consultation externe

Le réseau de soins de proximité est organisé autour du médecin généraliste libéral qui exerce soit en cabinet seul, soit en maisons de santé pluri-professionnelle, soit en centre de santé, mais aussi en pôle de santé.

L'accès aux soins se présente de façon générale de la manière suivante :

- * Une maison de santé pluri-professionnelle MPS (ou Maisons médicales) est une structure constituée de plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux : médecins, auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophoniste...).

- * Un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) est un regroupement de structures de soins ou de professionnels de santé liés par un projet médical mais exerçant dans leurs structures respectives (Dentistes, kiné, centres de radiologie...)

- * Un Centre de santé : la structure est globalement la même que les maisons de santé mais les professionnels y travaillant sont salariés du centre.

Ces structures permettent une meilleure gestion de temps pour les professionnels de santé, une mutualisation des frais de fonctionnement, une attractivité des zones sous-dotées, un maintien des services de proximité.

Si des financements publics sont versés, les MSP ou PSLA doivent respecter un cahier des charges et présenter un projet de santé à l'ARS avec une validation de la Haute Autorité de Santé ainsi qu'une évaluation annuelle de l'activité médicale.

En matière d'hospitalisation

- * Hospitalisation médicale complète
- * Hospitalisation médicale de jour
- * Chirurgie en hospitalisation complète ou ambulatoire
- * Hospitalisation à domicile
- * Consultations externes

En matière de permanence de soins sur le département .

La régulation des appels téléphoniques est assurée par le centre 15.

Sur le secteur Nord Cotentin, la permanence est assurée par SOS Médecins y compris à Martinvast, Virandeville, Beaumont-Hague,

(Suite page 13)

Type d'accueil	Etablissements	Places	Accueil temporaire	Accueil de Jour
Non EHPAD	7	122	0	0
Résidences Auto-nomies	29	1136	0	0
EHPAD	83	5725	102	94
USLD	4	215	0	0
SSIAD	33			
MAIA	3			
SSR Gériatrie	6			

(Suite de la page 12)

Les Pieux et Flamanville.

En journée seulement, la permanence de soins est organisée sur les secteurs de Saint Lô, Coutances, Avranches, Saint-Hilaire/Mortain, Valognes.

Les week-ends et jours fériés, des Maisons Médicales de Garde (MMG) sont ouvertes et n'assurent que des consultations sur place. Les patients se déplacent par leurs propres moyens.

Ces MMG sont implantées sur Valognes, Saint Lô, Coutances, Avranches, Granville, Saint Hilaire/Mortain.

En matière d'Urgence et Soins non programmés

Les axes ambulatoires concernent :

- * Le SMUR : Structure Mobile d'Urgence Réanimation : Cherbourg-en-Cotentin, Valognes.
- * Le SAMU 50 : Service d'Aide Médicale Urgente (Appel 15) axe ambulatoire sur les secteurs de Saint-Lô, Coutances, Granville, Avranches, Saint-Hilaire/Mortain.
- * Trois Groupements Hospitaliers de Territoires GHT sont implantés sur Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Avranches/Granville.
- * Création d'une équipe médecins urgentistes avec une autorité hiérarchique pour les trois GHT

Etat des lieux de la prise en charge de la personne âgée.

Dans le cadre de notre commission santé départementale nous avons étudié les documents ARS (Agence Régionale de Santé) pour analyser les besoins de santé nécessaires afin de déterminer les priorités.

Le Programme Régional de Santé (PRS 2) est élaboré par l'ARS Normandie. Le constat est : la population de la Manche est plus âgée

par rapport à la moyenne nationale. **Un habitant sur trois aura 60 ans et plus en 2050 contre un sur cinq en 2005 Face au vieillissement continu, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus va augmenter de 50% entre 2015 et 2030.**

Cinq territoires de la Manche ont une population de l'ordre de 25 % qui vit dans le milieu rural. Cette population se caractérise par une densité très faible, une activité fortement agricole, un éloignement des services, une population très âgée et des revenus peu élevés.



Au regard des chiffres pour 10000 habitants LA MANCHE présente :

- * Un taux d'équipement des Etablissements Hospitaliers Personnes Agées Dépendantes. inférieur par rapport à la moyenne normande et aussi de la moyenne nationale
- * Un taux inférieur pour les Etablissements non Médicalisés EHPAD
- * Un taux légèrement supérieur pour les Services Soins Infirmiers A Domicile SSIAD et des Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile SPASAD par rapport aux autres départements normands.

(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

VILLE	USLD	Court Sé-jour	Equipe Mobile	SSR Gériatrie
CHERBOURG		X	X	X
CARENTAN				X
COUTANCES				
SAINT LO	X	X	X	X
AVRANCHES	X	X	X	X
PONTORSON			X	

Etablissement implantés par type d'accueil

- * EHPAD : Etablissement Hospitalier Personnes Agées Dépendantes
- * USLD : Unité de Soins de Longue Durée
- * MAIA : Méthode Action Intégration Aide de soins dans le champ de l'autonomie
(L'objectif est d'améliorer la prise en charge des personnes âgées. Implantations sur Tourlaville – Carentan – Ducey)
- * SSR : Soins de Suite Réadaptation

Filière gériatrique recensée dans La Manche :

Il existe un Dispositif PAERPA : Parcours des Personnes Agées En Risque de Perte Autonomie sur certains départements normands mais **pas sur La Manche**.

Ce dispositif de prévention a pour but de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées et propose d'optimiser le parcours de soins avec des professionnels.

- * Renforcer le maintien à domicile avec coordination clinique de proximité (coordination médicale)
- * Améliorer la coordination des intervenants et interventions (Mise en place d'un numéro de téléphone unique accessible aux personnes âgées et à leurs aidants)
- * Sécuriser la sortie d'hôpital (Repérage de la perte d'autonomie – Mobilisation des professionnels de santé).
- * Eviter les hospitalisations inutiles
- * Mieux utiliser les médicaments (Lien entre le médecin traitant et le pharmacien).

Etat des lieux de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer

La grande majorité des EHPAD ne prennent pas en charge cette pathologie.

Il est cependant nécessaire d'assurer un égal accès à l'ensemble de la population. Les problèmes de prise en charge pour les nouveaux patients demeurent. Ils doivent attendre plusieurs mois pour bénéficier d'une première consultation. Une unité cognito-comportementale est implantée sur Valognes avec des unités d'hébergement renforcé. Huit lieux de consultation mémoire sont répartis sur la Manche. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs d'aide aux aidants familiaux.

Catherine Vivet
Alain Gabellic
Jocelyne Lamandé

La CFDT Retraités de La Manche milite pour:

- * L'augmentation de places en EHPAD
- * L'augmentation de lits d'hébergement temporaires
- * L'augmentation des places dans les unités de soins de longue durée
- * Le recours aux délégations de tâches (lors de présence médicale insuffisante) : exemple Puéricurices, diététiciennes, psychologues, infirmières pour le suivi de certaines maladies chroniques
- * Augmenter les actions de préventions (Addictions, alimentation, chutes),
- * Mise en place du dispositif PAERPA dans la Manche
- * Création d'une USLD pour Cherbourg-en-Cotentin qui n'en a pas
- * La transparence financière totale sur les pôles et maisons de santé.

Aide Personnalisée Autonomie à domicile

Le Conseil Départemental de la Manche « taxe » les retraités en perte d'autonomie en 2018 alors que la loi ASV permet au département de recevoir 3 millions d'euros supplémentaires financés par les retraités. La CFDT retraités de la Manche a demandé au département de revoir sa position.

L'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) est gérée par les départements. C'est une prestation destinée à prendre en charge tout ou partie des frais liés à la perte d'autonomie.

Pour les personnes âgées à domicile l'aide est accordée en fonction de la dépendance.

Les principes de l'aide



Cette dépendance est classée de GIR6 pour une personne autonome à GIR1 pour une personne très dépendante et des besoins évalués.

Seules les personnes dont la dépendance est évaluée de GIR4 à GIR1 peuvent bénéficier de L'APA.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 a augmenté les plafonds d'aides GIR4 : 663€, GIR3 : 994€, GIR2 : 1376€, GIR1 : 1714€ en 2017.

En fonction du revenu, la loi a prévu une participation des usagers avec une exonération si le revenu mensuel est inférieur à 800€.

Entre 800 et 2948€, le montant de la participation de l'utilisateur est progressif. Au-delà de 2948€, la participation de l'utilisateur est de 90%.

A noter, il n'y a pas de recours sur succession,

(Suite page 16)

Actions

de la CFDT Retraités Manche

L'union des retraités CFDT de la Manche et le syndicat des services CFDT ont rencontré le Conseil départemental le 13 octobre 2017 et demandés que la situation soit réexaminée.

Nous avons fait des propositions :

- * Revenir à une habilitation et tarification des principaux services à domicile au prix de revient.
- * Faire en sorte que les services à domicile n'augmentent pas ou peu leurs tarifs.
- * Subvention du Conseil Départemental pour la formation du personnel
- * Financement de l'information des usagers et de la promotion des services
- * Aide au recrutement
- * Modernisation des services...
- * Mettre en place un taux de reste à charge fonction du revenu
- * Différencier davantage le tarif de référence

La couverture des zones rurales portée à 1€ de l'heure pour temps et frais de déplacement
L'accompagnement des situations les plus difficiles 1€ pour les GIR 1,2,3 par exemple
Mettre un supplément au tarif de référence en fonction du revenu pour diminuer les effets de seuil 800, 1000, 1300, 1400...

Nous nous interrogeons.

Où est la priorité affichée du Conseil Départemental au maintien à domicile ?

Où est la solidarité avec nos concitoyens dépendants qui souhaitent rester à domicile et qui n'ont pas la chance de rester valides ?

Nous voulons des améliorations...

Décision de conseil départemental de La Manche

Lors de la séance plénière du vendredi 29 septembre 2017, les conseillers départementaux ont décidé d'instituer un **tarif de référence pour l'APA** à domicile en service prestataire de 20,50€ à 20,90€ de l'heure.

Il s'agit du tarif qui sert de base au calcul de l'APA versée par le département.

Elle est actuellement calculée sur le coût réel de 19 à 23,86€.

L'APA va diminuer pour presque tous !

En 2017 les principaux services facturent de l'ordre de 23€ de l'heure d'intervention et c'est insuffisant pour équilibrer leur budget.

Les services d'aides à domicile vont nécessairement facturer plus que le tarif de référence.

La différence sera à payer par l'utilisateur.

Ce sera donc une augmentation de l'ordre de 3 à 4€ de participation par heure de plus, soit plus de 100 € mensuel, pour un plan d'aide de 35H

Ce montant est atténué par un crédit d'impôts de 50% remboursé l'année suivante mais il faut

faire l'avance.

C'est donc une augmentation du reste à charge qui attend 4000 usagers de l'APA à domicile alors que tout le monde s'accorde à dire que le maintien à domicile est préférable et doit être amélioré.

De plus l'augmentation du reste à charge est plus importante pour les petits revenus ce qui est profondément injuste !

Est-ce le moment de faire des économies sur l'APA à domicile pour le Conseil Départemental alors que la loi ASV permet au département de recevoir 3 millions d'euros supplémentaires financés par les retraités ?

Louis DESLOGES •

Quelques exemples pour 2018

revenu	Participation	GIR	Nb Heures mensuelles	Tarif 2017 23,6 €	Tarif 2018 24€	différence
1000	8.28%	4	27	61.55	143.8	82.25
900	4.19%	3	39	20.86	140.78	119.92
1587	33.98	3	27	166.59	230.78	64.19

Pour un revenu inférieur à 800€ mensuel, pas de changement, pas de reste à charge, l'APA correspond au coût du plan d'aide

Photos du 1er congrès de la nouvelle **Union Régionale des Retraités de Normandie** du 1er Décembre à Condé-sur-Vire



Remettre sur le métier

En matière de revendications, le dicton: "toujours remettre l'ouvrage sur le métier" se concrétise une fois de plus en ce début d'année.

La réduction des inégalités, la revalorisation des pensions avec la revendication d'aucune pension sous le SMIC, la mise en place réelle du tiers payant généralisé par les praticiens figurent en tête de liste des revendications de la CFDT Retraités de La Manche

Ainsi le pouvoir d'achat des retraités et en particulier celui des pensions modestes est sans cesse d'actualité.

Les moyens d'améliorer ce pouvoir d'achat restent toujours du domaine des possibilités.

Parmi celles-ci, la réduction des inégalités, ainsi on devrait pouvoir prendre en compte les arrêts de carrière pour élever les enfants dans le calcul du montant de pension de retraite, faire aboutir la revendication de la forfaitisation de la majoration de pension pour enfants.

Enfin, "Pas de pensions en dessous du SMIC net" n'avance toujours pas si ce n'est que cela progresse tranquillement vers le vœu pieux.

La forfaitisation de la majoration de pensions pour enfants, en voilà encore un beau serpent de mer.

Depuis de nombreuses années, nous réclamons cette forfaitisation pouvant participer au rééquilibrage des pensions entre les femmes et les hommes.

Si cette revendication paraît légitime, elle apparaît très peu dans les expressions de nos dirigeants, c'est un peu l'Arlésienne on en parle mais on ne la voit jamais. Sûr, c'est une revendication de militants et on a l'impression que ce n'est que cela.

Pourtant, c'est un moyen de lutter contre les inégalités Femmes/Hommes. Il faut être lucide, qui élève majoritairement les enfants? Papa ou Maman? Et pourtant maman qui a sacrifié une partie de sa carrière pour les enfants a droit à une majoration de pension en dizaines d'euros alors que papa qui, lui, a sa carrière complète, bénéficie d'une majoration en centaines d'euros. Alors, un peu de décence, pourquoi pénaliser les mères qui, pour avoir élevé les enfants, se retrouvent avec des pensions amputées.

Le "tiers-payant généralisé", qui a fait l'objet d'une campagne de cartes pétition avec rencontre en préfecture, a du plomb dans l'aile.

Le lobbying des médecins a réussi à le torpiller, bien aidé en cela par les complémentaires santé incapables de négocier positivement le délai de remboursement des médecins.

Résultat, la ministre des Solidarités et de la Santé a transformé ce tiers-payant généralisé en tiers-payant généralisable, ainsi les médecins pourront l'appliquer selon leur bon vouloir.

Jean-Claude Sauzeau

"VOS LOISIRS EN TOUTE LIBERTE" !

La CFDT Retraités de La Manche vient de renouveler son adhésion pour l'année 2018 à CEZAM NORMANDIE.

Permettre l'utilisation de la carte CEZAM, d'obtenir des avantages des réductions, des services complémentaires fait partie du service à l'adhérent et permet à tous les syndiqués CFDT et à leurs ayants-droit de bénéficier de tarifs préférentiels sur des activités culturelles, sportives et touristiques.

LES AVANTAGES CEZAM



- Des réductions sur toute l'année :
 - > Cinéma, spectacles et concerts
 - > Parcs et loisirs
 - > Musées et sites touristiques
 - > Sports et bien-être
 - > Séjours et voyages
 - > Commerces et services.
- Une billetterie en ligne pour réserver vos places en toute sérénité.
- La possibilité d'obtenir des réductions dans la plupart des sites sur simple présentation de la carte Cezam.
- Des réductions dans 130 stations de ski "ski à carte" : www.carte-cezam.fr
 - > Location d'appartements et de matériel, séjours tout compris, remontées mécaniques.

LES ESCAPADES CEZAM

- > Marché de Noël à Bruges
- > Londres
- > Week-end Disneyland
- > Week-end Puy du Fou et Marais Poitevin
- > Week-end zoo de Beauval
- > Jersey
- > Paris (journée shopping).



LOCATIONS ET SEJOURS POUR LES INDIVIDUELS

- Des réductions auprès de nos partenaires pour :
 - > Villages et hôtels club
 - > Résidences appartements (week-end en ville)
 - > Hôtels
 - > Gîtes chambres d'hôtes, hébergements insolites
 - > Camping
- Un tarif privilégié pour des mobil homes (4 à 6 pers.) :
 - > 595 € juillet/août
 - > 155 € hors juillet/août
- Des voyages tarifs réduits (Etats Unis, Vietnam, République Dominicaine, Rhodes, Chine).



Le prix de la carte reste inchangé :

9 € pour les adhérents CFDT retraités 50 et **4,50 €** pour les ayants-droit.

Vous trouverez tous renseignements utiles sur le guide Cezam remis avec la carte ou sur le site internet :

www.cezam-normandie.fr.

Précisez votre adresse mail et vos coordonnées, le numéro de votre carte Cezam, vous accéderez ainsi :

- * aux codes de réduction des partenaires
- * à la commande en ligne de la billetterie
- * à l'inscription sur newsletter pour être à la pointe de l'information.

Pour obtenir une carte Cezam, adressez votre commande avec une photo d'identité et votre règlement à :

Gilbert JEAN - 61 rue Coluche - 50130 Cherbourg en Cotentin

Téléphone : 02 33 93 51 70

Chèque à l'ordre de Cezam Normandie.

Complémentaire Santé : MGEN FILIA

En partenariat avec La MGEN Filia, l'Union Confédérale des Retraités CFDT a négocié depuis plusieurs années un contrat de groupe. Avec la généralisation de la couverture santé La tarification du contrat collectif est plus avantageuse qu'un contrat individualisé.

L'adhérent retraité CFDT et sa famille bénéficient des garanties collectives et choisissent l'option en fonction de leur situation personnelle parmi les protections proposées dont les tarifs sont repris dans le tableau ci-dessous

Vous retrouverez le détail disponible sur le site de la Cfdt Retraité 50 à l'adresse ; <https://www.cfdt-retraités.fr/Manche>

A Noter

SERENA MGEN Filia permet aussi une aide d'urgence en complément de vos garanties médico - chirurgicales.

En cas d'accident corporel ou maladie non chronique, l'adhérent ou le conjoint peut bénéficier de la réalisation de tâches ménagères (*Ménage – préparation des repas – entretien du linge*) à concurrence de 2 heures par jour et de 30 heures par un mois, pour une durée maximale d'un an.

Cette prestation n'est accordée qu'une fois par an.

Un proche ou aidant familial au chevet de l'adhérent ou du bénéficiaire hospitalisé peut également obtenir le remboursement partiel en cas de déplacement ou d'hébergement à concurrence de 300 €.

Affaire à suivre sur le site internet de la CFDT retraités 50

Informations..Actualités

Vous pouvez trouver l'ensemble des données concernant les prestations servies sur le site internet de l'UTR50

De même, les probables évolutions liées à ce contrat feront l'objet d'informations spécifiques par le réseau de courriel et le site internet (*adresse ci-dessus*)

Montant des cotisations mensuelles pour 2018

Régime général de la Sécurité sociale

Par rapport à certaines mutuelles la MGEN FILIA ne pratique la sélection par l'âge et n'établit pas de contrôle médical avant l'adhésion

	BASE	TULIPE BLANCHE	TULIPE JAUNE	TULIPE ORANGE	TULIPE ROUGE
1 adulte	33.06 €	47.16 €	65.06 €	90.06 €	111.12 €
2 Adultes ou 1 adulte et 1 enfant	61.15 €	87.24 €	120.35 €	166.61 €	205.57 €
Famille	72.72 €	103.77 €	143.15 €	198.16 €	244.49 €

Lors de nos réunions de formation de plusieurs jours, les stagiaires sont régulièrement accueillis à l'hôtel LUNOTEL. Il en est de même pour les responsables nationaux invités.

Voilà maintenant quelques années qu'Isabelle et Thierry LEVEQUE nous accueillent dans leur établissement du Rond-Point de la Liberté à Saint-lô.

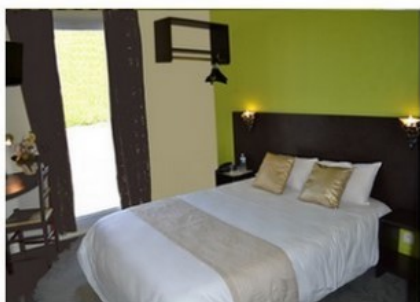
Nous tenons à les remercier pour leur accueil.

Le Bureau de l'UTR



HOTEL RESTAURANT LUNOTEL ★★ Saint-Lô
au coeur de la Manche

Hôtel** - Restaurant LUNOTEL Isabelle et Thierry LEVEQUE



130 Rue de la Liberté
50 000 SAINT-LO



Tél: (33) 02.33.56.56.56
Fax: (33) 02.33.56.19.19

Email: lunotel.saint-lo@orange.fr



Site: <http://www.hotel-lunotel-saint-lo.com>

PUBLICATION

Bulletin de l'UTR-CFDT de la Manche—54-56 rue de la Bucaille 50107 CHERBOURG EN COTENTIN
Directeur de la Publication—F MARIE—2 numéros par an Abonnement 5€ N° CPPP: en cours
Imp LFT 01 49 20 89 00